



Crm non revalorisé, litige

Par **ricky82**, le **21/11/2009** à **14:01**

Bonjour,rrnrnJe souhaite faire corriger mon Bonus/Malus car je pense qu'il y a erreur ou un litige à corriger sur mon bonus malus:rrnrnJ'ai été assué du 01012006 au 3122006 où j'avais un CRM de 0.95% seulement j'ai eu un accident le 13 09 2006.rrnrnCe qui apporte mon CRM au 01012007 à 1.18 au 22042007.rnA cette date je change de vehicule et d'assurance et m'assure du 22042007 au 31122007 toujours à 1.18.rrnrnDu 01012008 au 17032008 je suis à 1.18 toujours (ma date anniversaire n'a donc pas été reprise mais je n'ai subis d'interruption), je conduisais alors de façon ponctuel le véhicule de mes parents sur les 3 prochains mois.rrnrnDu 13062008 au 31 07 2008 on me prend à 1.12 on reconnait alors un malus baissié enfin avec un décalage de 4 mois de retard, après cette date je conduisais alors à nouveau de façon ponctuel le véhicule de mes parents sur 1 mois.rrnrnDu 05082008 au 04092008 on me reprend à 1.12,après cette date je conduisais alors à nouveau de façon ponctuel le véhicule de mes parents sur 1 mois.rrnrnDu 08102008 au 31122008 on me réassure à 1.12.rrnrnDu 01012009 au 13032009 on me réassure à 1.12 puis du 20032009 à ce jour je suis encore à 1.12.rrnrnJe veux acheter un nouveau véhicule et on me réassure à 1.12, là je me demande si je ne peux pas faire reprendre mon antériorité car avec aucun accident depuis plus de 3 ans mais quelques interruption de 3 mois,1 mois et 1 mois entre chaque contrat.rrnrnEn théorie si je n'aurais changé de véhiculernrn01012006 -> 31122006 0.95rn01012007 -> 31122007 1.18rn01012008 -> 31122008 1.12rn01012009 -> 31122009 1.06rn01012010 -> 1.00 alors qu'à ce jour en Novembre 2009 je suis encore à 1.12 et si je fait un nouveau contrat pour une nouvelle voiture je le suis encore jusqu'à Novembre 2010 !!!rrnrnMerci de me donner un éventuel avis, recours ou disposition pour faire reconnaitre mes droits.

Par **jeetendra**, le **21/11/2009** à **14:10**

[fluo]Médiation Assurance[/fluo]rn11, rue de La RochefoucauldrnBP 907rn75424 PARIS
CEDEX 9rnTél : 01 53 32 24 48rn rnBonjour, ce genre de problème se règle généralement à l'amiable avec l'assureur, si vous n'y parvenez pas, saisissez Médiation Assurance à Paris, bon après-midi.

Par **chaber**, le **23/11/2009** à **07:07**

Bonjour,rnrnRelisez les conditions générales notamment la cluse Bonus/malus.rnrnIl est précisé que le [fluo]bonus est appliqué après chaque période annuelle d'assurance sans sinistre.[/fluo]rnApparemment, vous n'avez pas été assuré une année pour bénéficier du bonusrn[citation] car avec aucun accident depuis plus de 3 ans mais quelques interruption de 3 mois,1 mois et 1 mois entre chaque contrat. rn[/citation]rnLe fait que vous ayez conduit le véhicule de vos parents pendant vos interruptions de contrat ne peut intervenir dans votre diminution de prime

Par **gege59**, le **26/11/2009** à **22:00**

bonsoir.rnsauf erreur de ma part, il faut avoir été assuré au moins 9 mois sur 12 pour que le bonus puisse évoluer.rnle document "relevé d'informations" devrait permettre à votre assureur actuel de calculer votre bonus d'aujourd'hui, en tenant compte de la période depuis laquelle vous êtes assuré, des périodes de suspension de contrat, et des sinistres survenus depuis que vous êtes assuré.rnbien à vous.

Par **gege59**, le **26/11/2009** à **22:03**

précision complémentaire: 2 années sans sinistre = vous revenez à 1.00rnvous devriez logiquement être à 1.00 aujourd'hui...

Par **chaber**, le **28/11/2009** à **05:48**

[citation] A cette date je change de vehicule et d'assurance et m'assure du 22042007 au 31122007 toujours à 1.18. rnDu 01012008 au 17032008 je suis à 1.18 toujours (ma date anniversaire n'a donc pas été reprise mais je n'ai subis d'interruption), je conduisais alors de façon ponctuel le véhicule de mes parents sur les 3 prochains mois. rn [/citation]rnVous avez changé d'assureur en avril -> nouvelle date anniversaire.De 1.18 vous êtes passé à 1.12 en avril 2008: normalrnrnSelon ce que je comprends pendant la période 2008/2009 il y a eu interruptionrnde plus de 3 mois-> pas de bonus. Que vous soyez encore à 1.12 me semble normal.rnrnSi la période d'aassurance 2009/2010 est remplie le coefficient sera de 1.06rnrnLa clause bonus/malus est applicable à chaque échéance annuelle de votre contrat . Vous ne pouvez vous référer au 1er janvierrnrnLa descente rapide pour revenir au coefficient 1 ne peut pas être appliquée puisqu'il faut 2 années d'assurances et ce n'est pas votre cas, vu le gel du bonus 2008/2009